

RÈGLEMENT SANITAIRE INTERNATIONAL (2005)

UN PANSS POUR TOUS

CADRE STRATÉGIQUE EN **3** ÉTAPES
RELATIF AU PLAN D'ACTION NATIONAL
POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE (PANSS)



Organisation
mondiale de la Santé

UN PANSS POUR TOUS

CADRE STRATÉGIQUE EN 3 ÉTAPES
RELATIF AU PLAN D'ACTION NATIONAL
POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE (PANSS)



© Organisation mondiale de la Santé 2018

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : " La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ".

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Citation suggérée. Un panss pour tous : cadre stratégique en trois étapes relatif au Plan d'action national pour la sécurité sanitaire (PANSS).Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2019 (WHO/WHE/CPI/2018.52). Licence : CC BY NC SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non-responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

REMERCIEMENTS

L'Organisation mondiale de la Santé souhaite témoigner sa gratitude à toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration du cadre " Un PANSS pour tous " .

Le cadre a vu le jour grâce aux résultats d'un examen mondial portant sur la méthodologie et le processus de planification de la sécurité sanitaire dans les pays. Les expériences de planification de la santé à l'échelle mondiale au cours de l'année écoulée ont constitué le moteur principal de la mise sur pied de ce cadre et guide qui vise à faciliter la planification de la sécurité sanitaire dans les pays.

L'OMS a élaboré le présent document avec l'aide des États Membres, des partenaires et de l'ensemble des Bureaux régionaux et des autres départements du Siège de l'OMS.

Le présent document a été finalisé par le D^r Nirmal Kandel, la D^{re} Lucy Boulanger, le D^r Jostacio Lapitan, la D^{re} Qudsia Huda et la D^{re} Stella Chungong, avec la contribution de nombreux collègues du Siège de l'OMS (M. Jonathan Abrahams, M. Frederik Copper, D^r Stéphane De La Rocque, D^r Rajesh Sreedharan, M. Ludy Suryantoro, M. Glenn Lolong, D^r Benjamin Lane et M^{me} Romina Stelter).

Nous remercions tout particulièrement le Dr Ambrose Talisuna, le D^r Ali Yahaya, le D^r Antonio Oke, le D^r Gyanendra Gongal, M. Nicolas Isla, la D^{re} Dalia Samhoury, la D^{re} Roberta Andraghetti et M. Vasily Ezenamanov, pour les informations provenant des Bureaux régionaux de l'OMS.

L'OMS remercie les partenaires suivants, qui ont fourni une assistance technique et financière à l'élaboration des présentes :

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
- Centers for Disease Control and Prevention (CDC)
- Public Health England (PHE)
- Resolve to Save Lives

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	5
1. INTRODUCTION	9
2. OBJECTIF DU CADRE	10
3. PORTÉE DU CADRE	10
4. PRINCIPES DIRECTEURS	11
5. PUBLIC CIBLE	11
6. CALENDRIER	11
7. ÉTAPES DE LA PLANIFICATION	11
8. COMPOSANTES ESSENTIELLES D'UN PANSS COMPLET	12
8.1 ÉTAPE 1 : LANCEMENT	13
Examen des plans et évaluations des capacités	13
Analyse des parties prenantes	13
Analyse AFOM	13
Hiérarchisation des domaines d'action techniques	13
8.2 ÉTAPE 2 : ÉLABORATION	14
Hiérarchisation des activités	14
Suivi et évaluation	14
Calcul des coûts et recensement des ressources	14
Approbation et adoption	14
8.3 ÉTAPE 3 : MISE EN ŒUVRE	15
Redéfinition de la hiérarchie des priorités pour la mise en œuvre	15
Intégration dans le plan national de développement	15
Suivi, évaluation et notification	15
Examen et mise à jour à intervalles réguliers	15

1. INTRODUCTION

Les leçons tirées des flambées de maladies à virus Ebola et Zika, ainsi que des autres urgences sanitaires, ont mis en lumière la nécessité pour les pays de développer, renforcer et maintenir en permanence les capacités requises en vertu du Règlement sanitaire international (2005) (RSI). Ils doivent en particulier se doter des capacités fondées sur des bases factuelles visant à prévenir les urgences et les événements de santé publique aigus, à s'y préparer, à les détecter, à les notifier et à intervenir lorsqu'ils se produisent. Certes, le renforcement de ces capacités améliore la sécurité sanitaire dans le pays, mais il permet également de sécuriser les voyages et les échanges commerciaux ainsi que de contribuer à la préservation du développement économique et social. Pour développer les capacités en matière de sécurité sanitaire dans le pays, un certain nombre d'entités des secteurs public et privé doivent être mis à contribution : santé, agriculture, environnement, finance, sécurité, gestion des situations d'urgence, éducation et transports.

L'Organisation mondiale de la Santé a pour mission en vertu de différentes résolutions, décisions et rapports de l'Assemblée mondiale de la Santé et en vertu du RSI de fournir des orientations et un soutien stratégiques aux États Membres afin qu'ils renforcent leurs systèmes de santé, notamment les capacités requises en vertu du RSI, à l'échelle nationale, infranationale et locale.¹ En outre, la préparation aux situations d'urgence sanitaire a été déterminée comme l'une des trois priorités stratégiques dans le treizième programme général de travail 2019-2023. L'un des objectifs du programme est le suivant : "1 milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire".

Le Secrétariat de l'OMS a mis sur pied, en consultation avec les États Membres, le cadre de suivi et d'évaluation des principales capacités requises en vertu du RSI qui répond aux recommandations du Comité d'examen sur un deuxième délai supplémentaire pour la mise en place de capacités nationales de santé publique et sur l'application du RSI. Ce cadre de suivi et d'évaluation éclaire de façon objective les plans d'action nationaux afin de renforcer les capacités dans les pays en matière de préparation aux urgences de santé publique et en matière de sécurité sanitaire. Le cadre de suivi et d'évaluation

des principales capacités requises en vertu du RSI est composé de quatre volets : le rapport annuel obligatoire, l'analyse volontaire a posteriori de l'action menée, les exercices de simulation et les évaluations externes volontaires, notamment les évaluations externes conjointes. Le processus national de planification de l'action transforme les recommandations issues de différentes évaluations en mesures susceptibles de renforcer la capacité des pays à se préparer et à être opérationnels pour faire face aux principaux risques ou événements de santé publique.

Le Plan d'action national pour la sécurité sanitaire (PANSS) est un processus de planification sur plusieurs années propre à chaque pays qui peut accélérer la mise en œuvre des principales capacités en vertu du RSI. Il est fondé sur l'approche "Un monde, une santé" et sur une formule pangouvernementale de préparation à l'ensemble des dangers. Il illustre les priorités nationales en matière de sécurité sanitaire, rapproche les secteurs, identifie les partenaires et alloue les ressources nécessaires au développement des capacités relatives à la sécurité sanitaire. Le PANSS fournit également les modalités générales permettant de cerner l'ensemble des initiatives de préparation en cours dans un pays, de même que le mécanisme de gouvernance de ce pays en matière de gestion des situations d'urgence et des risques de catastrophe. Le processus de planification devrait tirer parti d'autres processus de ce type, par exemple relatifs à la résistance aux antimicrobiens (AMR), à la préparation aux pandémies, etc.² Depuis 2016, l'OMS travaille en étroite collaboration avec de nombreux pays et partenaires afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du PANSS. À partir des commentaires transmis par les pays, les régions et les partenaires, l'OMS a mis sur pied le présent cadre afin de renforcer les orientations techniques transmises aux pays dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre leur PANSS. Il donne des indications permettant de déterminer : i) les mesures prioritaires fondées sur des bases factuelles susceptibles d'être mises en œuvre rapidement et d'avoir des répercussions immédiates, et ii) les mesures à long terme pour pérenniser le développement des capacités afin d'améliorer les capacités requises en vertu du RSI pour ce qui est de la sécurité sanitaire et des systèmes de santé.

1 - Résolutions WHA64.10, WHA65.20 et WHA68.5, et rapport A69/21, consultés le 21 décembre 2018.

2 - <http://www.who.int/antimicrobial-resistance/national-action-plans/manual/en/>, consulté le 21 décembre 2018.

2. OBJECTIF DU CADRE

Le cadre pour un PANSS propose une méthode modulable en trois étapes destinée à aider les pays à planifier et à mettre en œuvre des mesures prioritaires permettant de parvenir à la sécurité sanitaire. Il s'appuie sur l'ensemble des politiques, accords, stratégies et cadres existants à l'échelle nationale, régionale et mondiale et fait référence à ces textes. Il est conçu pour être utilisé par les pays pour faciliter la planification multisectorielle. Le cadre met en lumière l'importance de la mise en conformité et de l'intégration avec le plan stratégique national pour la santé de chaque pays, ainsi qu'avec les plans nationaux pertinents des autres secteurs, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du PANSS. Il incombe aux pays de sélectionner et de définir les étapes/les mesures/les éléments du cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre du PANSS en fonction du contexte qui leur est propre.

Le cadre pour un PANSS propose une approche en trois étapes – i) lancement, ii) élaboration et iii) mise en œuvre – qui permettra aux pays :

- de mettre l'accent sur les efforts multisectoriels permettant de cerner les priorités nationales à l'aide de l'ensemble des plans pertinents pour la sécurité sanitaire (par exemple, le plan national du secteur de la santé, les plans de préparation aux situations d'urgence, d'intervention et de relèvement, le plan de préparation à une pandémie de grippe, ou les plans relatifs à la RAM, aux laboratoires, à l'approche " Un monde, une santé ") ;
- d'utiliser l'ensemble des estimations et des évaluations des risques et des capacités, de même que les évaluations des capacités requises en vertu du RSI, afin de cerner les lacunes et d'agir en fonction des bases factuelles ;
- de générer un consensus au sujet des domaines d'action techniques prioritaires et des activités détaillées, et de charger les organismes et les secteurs clés de la mise en œuvre ;
- de calculer le coût du PANSS, d'encourager les partenariats, ainsi que de recenser et de mobiliser les ressources, notamment :
 - les fonds nationaux – sommes allouées à l'échelle nationale dans le cadre du cycle de budgétisation du plan du secteur sanitaire ;
 - les fonds pour le développement – projets de développement, appui des partenaires ;
 - les fonds destinés aux catastrophes – fonds humanitaires, projets de relèvement, fonds de réserve pour les situations d'urgence ;
- de donner la priorité aux mesures à court terme à mettre en œuvre immédiatement et aux mesures à long terme destinées à développer des capacités pérennes, et de les intégrer au plan national existant du secteur de la santé ;
- de suivre et d'évaluer l'application du PANSS, et de faire rapport à l'OMS sur les avancées de la mise en œuvre des capacités requises en vertu du RSI.

3. PORTÉE DU CADRE

Les situations d'urgence sanitaire affaiblissent les systèmes de santé et la faiblesse des systèmes de santé amplifie les situations d'urgence. En renforçant l'application du RSI par l'intermédiaire d'un PANSS, on ne fait que préparer et consolider les capacités du système de santé à prévenir les risques et les événements de santé publique, les détecter et intervenir lorsqu'ils se produisent.

L'établissement d'un plan d'action national pour la sécurité sanitaire repose sur les fonctions essentielles de la santé publique en matière de prévention des risques ou des événements de santé publique, de préparation, de détection et d'intervention. Le cadre propose des étapes et des éléments facultatifs pour le processus de

planification ; l'objectif est que les pays accélèrent la mise en œuvre des mesures prioritaires visant à renforcer la sécurité sanitaire. Il s'accompagne de lignes directrices pour le PANSS, qui donnent des orientations détaillées sur chaque étape du cadre relatif au PANSS et comprennent tous les outils et modèles nécessaires pour élaborer et mettre en application un plan d'action national.

Le cadre est complet et accompagne l'élaboration d'un plan pour l'ensemble des dangers, des risques et des événements. Le cadre permet également aux pays d'améliorer leur préparation opérationnelle en mettant en application les activités de préparation prioritaires portant sur les risques immédiats.

4. PRINCIPES DIRECTEURS

Leadership : Les pays sont aux commandes d'un processus dynamique et adaptable au contexte, avec l'appui technique de l'OMS.

Approche : La planification de la sécurité sanitaire porte sur l'ensemble des dangers, est fondée sur les risques et suit une approche pangouvernementale " Un monde, une santé ".

Pérennité : L'ensemble doit être mis en conformité avec les plans existants en lien avec le RSI (par exemple plan de lutte contre la RAM, plan de préparation à une pandémie de grippe) et intégré dans le plan national du secteur de la santé.

5. PUBLIC CIBLE

Ce cadre donne des orientations aux parties prenantes concernées en matière de planification et de mise en œuvre de la sécurité sanitaire,

notamment aux gouvernements, aux acteurs non gouvernementaux, au secteur privé, au milieu universitaire et à la communauté internationale.

6. CALENDRIER

Le cadre donne des orientations visant à élaborer un plan stratégique sur cinq ans, assorti de plans opérationnels annuels. Il vise à aider les pays à lancer le processus de planification et à aller au bout dans les deux à six mois après avoir mené à bien une évaluation extérieure volontaire, par exemple une évaluation extérieure conjointe, en profitant de la dynamique générée par les processus d'évaluation.

Un certain nombre de facteurs peuvent déclencher la mise en place d'un PANSS, notamment les conclusions des évaluations (par exemple des évaluations extérieures volontaires, des exercices de simulation, des analyses a posteriori, des évaluations des risques, etc.), les rapports annuels

relatifs au RSI, les cadres de suivi et d'évaluation systématiques, les examens nationaux des cycles budgétaires et de planification, les priorités et les politiques gouvernementales, ainsi que la survenue d'événements majeurs.

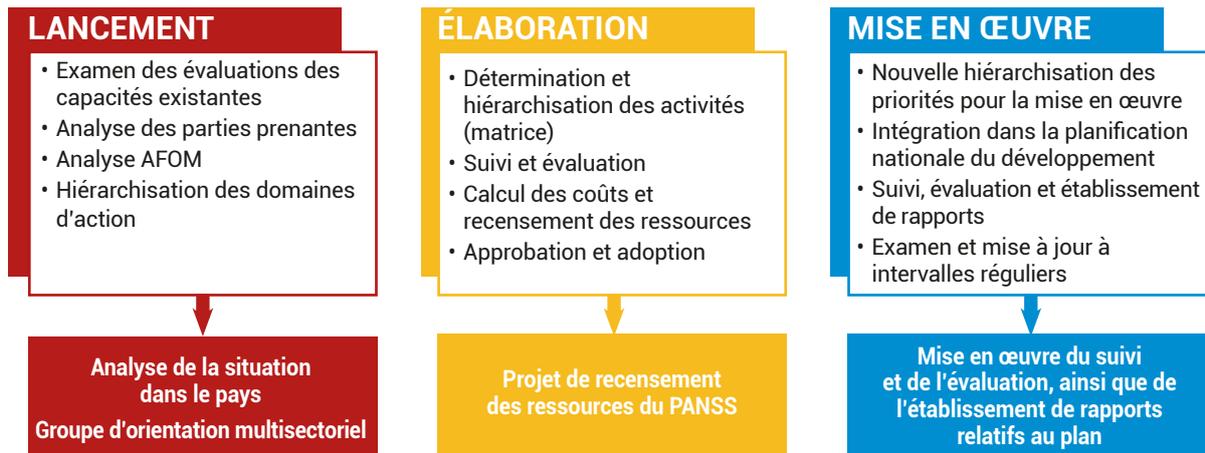
Les opérations du PANSS devraient être intégrées dans la planification sectorielle et les cycles budgétaires, et il convient de tenir compte des calendriers existants du cycle de planification lors de la prise de décisions sur la durée des plans. Le PANSS fera l'objet d'examens (annuels, par exemple) et sera mis à jour régulièrement (chaque année, par exemple) ou en fonction des besoins (à la suite d'une situation d'urgence sanitaire).

7. ÉTAPES DE LA PLANIFICATION

Il incombe aux pays de choisir à quel moment commencer, les étapes à appliquer et les composantes et outils facultatifs à utiliser à chaque étape afin de s'adapter à la situation nationale. Les pays peuvent choisir de lancer un nouveau processus de planification ou de mettre à jour les

plans existants en fonction du contexte local. Les composantes décrites pour chaque étape donnent une idée des moyens mis en œuvre et des résultats, et ne sont pas conçues pour suivre un ordre chronologique.

CADRE POUR LE PANSS



Étape 1 – Le lancement consiste à examiner sur papier l'ensemble des plans nationaux existants, à évaluer les capacités et les parties prenantes, à mener des analyses AFOM et à hiérarchiser les domaines d'action techniques (à partir de différentes évaluations, des plans existants et de différentes stratégies nationales, régionales et mondiales). Le calcul stratégique des coûts peut être effectué dans le cadre de l'exercice de hiérarchisation au moyen d'un outil rapide de calcul des coûts.

On peut attendre de cette étape les résultats suivants :

- une analyse de la situation du pays ;
- un accord sur la mise en place d'une structure de gouvernance visant à donner une orientation stratégique au processus de planification, par exemple d'un groupe d'orientation multisectoriel de haut niveau.

Étape 2 – L'élaboration consiste à déterminer et à hiérarchiser les activités au sein des domaines techniques en s'appuyant sur une évaluation des risques, un cadre de suivi et d'évaluation, un calcul

précis des coûts, le recensement des ressources et l'adoption du plan.

On peut attendre de cette étape les résultats suivants :

- un plan d'action national pluriannuel approuvé et budgétisé pour la sécurité sanitaire ;
- un recensement des ressources afin de donner des informations sur les ressources disponibles et les lacunes.

Étape 3 – La mise en œuvre vise à redéfinir la hiérarchie des priorités du plan pour des opérations fondées sur le recensement des ressources, l'intégration dans le plan national du secteur de la santé, le suivi, l'évaluation, ainsi que l'établissement de rapports et la mise à jour du plan à intervalles réguliers. Cette étape comprend la mise en œuvre du plan et la mobilisation continue de ressources supplémentaires.

On peut attendre de cette étape les résultats suivants :

- un processus de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ;
- la mise en œuvre du plan.

8. COMPOSANTES ESSENTIELLES D'UN PANSS COMPLET

En fonction de l'approche stratégique adoptée par le pays, un document PANSS complet devrait être composé de trois parties principales :

1. **Un résumé** écrivant l'analyse de la situation et un aperçu des parties stratégique et opérationnelle du PANSS, notamment les domaines techniques prioritaires, le calcul des coûts, une vue d'ensemble assortie d'une stratégie de communication, ainsi qu'un plan de mise en œuvre précisant les modalités de l'établissement de rapports.

2. **Une matrice de planification** présentant en détail les activités prioritaires avec le calcul des coûts et les ressources recensées.

3. **Les annexes** contenant l'ensemble des évaluations et des plans nationaux pertinents au regard du RSI, les mandats des groupes d'orientation et des groupes techniques multisectoriels du pays, une liste des parties prenantes, la stratégie de communication, ainsi que le plan de mise en œuvre incluant la surveillance et le processus.

8.1 ÉTAPE 1 : LANCEMENT

COMPOSANTES	DESCRIPTION	MOYENS MIS EN ŒUVRE	OUTILS
Examen des plans et évaluations des capacités	Former une équipe composée de représentants des principaux programmes de santé (par exemple, lutte contre les maladies, situations d'urgence, etc.), des unités/départements/ministères chargés des politiques sanitaires, de la planification et des finances afin de passer en revue toutes les évaluations disponibles relatives à la sécurité sanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation ou profil de risque (évaluation stratégique des risques) Évaluations (établissement de rapports annuels par les États Parties, évaluation extérieure volontaire, exercices de simulation, analyse a posteriori, RSI – performance des services vétérinaires) Plans, stratégies (plan national du secteur de la santé, programme national relatif aux catastrophes, RAM, plan de préparation à une pandémie de grippe, plan " Un monde, une santé ") Accords régionaux Stratégies de communication 	Modèle pour l'analyse de la situation
Analyse des parties prenantes	Déterminer les mandats et les rôles par l'intermédiaire du recensement des parties prenantes (gouvernementales, non gouvernementales) et en progressant vers un partenariat stratégique pour la mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> Stratégies gouvernementales et non gouvernementales en matière de sécurité sanitaire (ministères, OMS, CSU, ODD, ONU) Priorités de développement et priorités humanitaires (stratégie nationale de coopération, bilan commun de pays, PNUAD) 	Modèle pour l'analyse des parties prenantes
Analyse AFOM	Déterminer les difficultés et les possibilités en matière de planification et de mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> Examen sur dossier et analyses des parties prenantes Résumé des stratégies et des plans sectoriels 	Outil d'analyse AFOM
Hierarchisation des domaines techniques	Recenser les éléments de sécurité sanitaire à partir de l'examen sur dossier, déterminer si d'autres domaines d'action technique s'imposent, hiérarchiser les domaines d'action techniques et examiner les estimations des coûts stratégiques au moyen d'un outil rapide de calcul des coûts.	<ul style="list-style-type: none"> Examen sur dossier, analyse AFOM et analyse des parties prenantes 	Guide de hiérarchisation
RÉSULTATS			
Analyse de la situation	L'analyse de la situation donne des informations de base pour la planification, notamment le profil de risque du pays, les capacités et les lacunes prioritaires du système actuel en matière de prévention des risques et des événements de santé, de préparation, de détection et d'intervention. Elle définit les objectifs stratégiques, les mesures prioritaires et les domaines de travail au moyen d'objectifs réalisables. Elle tient compte du contexte du pays.		
Groupe d'orientation multisectoriel	Un groupe d'orientation multisectoriel de haut niveau ou une plateforme existante semblable vise à orienter et à diriger le processus de planification, ainsi qu'à s'assurer qu'il est adopté et approuvé par tous les secteurs concernés, et défendu au plus haut niveau requis pour un engagement interministériel et parlementaire. Il guide également la structure de planification de la mise en œuvre et de gestion du programme nécessaire pour superviser l'application, de même que le processus de suivi et d'évaluation.		

8.2 ÉTAPE 2 : ÉLABORATION

COMPOSANTES	DESCRIPTION	MOYENS MIS EN ŒUVRE	OUTILS
Hierarchisation des activités	Des groupes de travail technique élaborent et déterminent une matrice d'activités, les organismes responsables, les calendriers, ainsi que les indicateurs, et ils établissent une hiérarchie en fonction des résultats de l'analyse de la situation.	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de la situation 	<ul style="list-style-type: none"> Outil de planification et de calcul des coûts Outil de référence de l'OMS Guide de hiérarchisation
Suivi et évaluation	Un cadre de suivi et d'évaluation intersectoriel pour la mise en œuvre du PANSS fixé par les groupes de travail technique parallèlement au développement des activités.	<ul style="list-style-type: none"> Mécanismes nationaux existants de suivi et d'évaluation Références et indicateurs nationaux RSI, ODD et indicateurs du Cadre de Sendai 	<ul style="list-style-type: none"> Guide du suivi et de l'évaluation
Calcul des coûts et recensement des ressources	Calculer le coût des actions prioritaires immédiates et à plus long terme à l'aide de références et/ou le coût d'activités particulières à l'aide d'un outil de calcul détaillé des coûts. Déterminer les ressources à disposition auprès de sources nationales et internationales et combler les lacunes potentielles pour la mise en œuvre du PANSS. Aligner avec les budgets sectoriels nationaux et les ressources à des fins de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> Directives budgétaires du gouvernement Ministère de la santé, ministère des finances, centre national de gestion des catastrophes et autres ministères concernés, bilan commun de pays, stratégie nationale de coopération, PNUAD, plan d'action humanitaire Budgets, stratégies et mécanismes de financement des secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure nationale de calcul des coûts Outil de planification et de calcul des coûts
Approbation et adoption	Un PANSS solide doit être adopté à haut niveau dans tous les secteurs. Il est recommandé d'organiser des ateliers multisectoriels, de mener des actions de diffusion et de communiquer auprès des communautés. Des hauts responsables gouvernementaux devraient participer à la publication et au lancement du PANSS.	<ul style="list-style-type: none"> PANSS révisé 	
RÉSULTATS			
Recensement des ressources	Les ressources sont recensées de façon à connaître les sources de financement nationales et, le cas échéant, les sources de financement externes. L'objectif est également de connaître les lacunes au niveau du financement dans le projet de PANSS.		
PANSS approuvé	Le PANSS est approuvé après hiérarchisation et calcul des coûts. Il a été mis en conformité avec les stratégies existantes au moyen d'un processus prédéfini de suivi et d'évaluation ainsi que d'une structure de gestion des programmes capable de passer en revue et de mettre à jour en permanence les activités et le plan. Un résumé de l'ébauche est présenté dans la partie descriptive du PANSS.		

8.3 ÉTAPE 3 : MISE EN ŒUVRE

COMPOSANTES	DESCRIPTION	MOYENS MIS EN ŒUVRE	OUTILS
Redéfinition de la hiérarchie des priorités pour la mise en œuvre	Redéfinir la hiérarchie des priorités et déterminer l'ordre chronologique des activités en fonction de l'allocation des ressources disponibles et potentielles, ainsi que des activités en cours.	<ul style="list-style-type: none"> • PANSS final • Recensement des ressources • Matrice des priorités • Matrice de calcul des coûts 	Guide de hiérarchisation
Intégration dans le plan national de développement	Le groupe d'orientation s'assure que le PANSS s'intègre dans les stratégies sectorielles existantes, ainsi que dans les projets de budget et les financements nationaux, dans les plans d'urgence et dans les autres cadres internationaux ou régionaux, avec une mobilisation des ressources en continu pour combler les lacunes.	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies sectorielles (plan national du secteur de la santé, plan d'action humanitaire, plan de préparation et d'intervention d'urgence) • Plans nationaux de gestion des situations d'urgence • Cadres externes 	
Suivi, évaluation et notification	Le groupe d'orientation élabore le plan opérationnel de mise en œuvre en appliquant ce qui a été convenu au niveau de la gestion du programme, notamment des rôles et des responsabilités des acteurs chargés de la mise en œuvre. Il fixe un cadre de suivi et d'évaluation compatible avec les systèmes nationaux existants.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports nationaux de suivi et d'évaluation • Rapports de suivi et d'évaluation du PANSS • Rapports d'activités • Rapports de suivi et d'évaluation requis en vertu du RSI 	Guide suivi et d'évaluation du PANSS
Examen et mise à jour à intervalles réguliers	Un examen et des mises à jour sont institués à intervalles réguliers ; au cours de ce processus, la façon dont les principaux objectifs sont mis à jour est décrite et un registre des modifications est mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> • Version finale du PANSS 	
RÉSULTATS			
Plan mis en œuvre	Le PANSS approuvé par les autorités respectives du pays fixe des cibles à atteindre dans les cinq ans. Le PANSS obtient également l'adhésion de toutes les parties prenantes concernées et est partagé avec l'ensemble de ces acteurs. Cela détermine les points d'entrée dans le cycle du budget national par l'intermédiaire des plans de développement sectoriels.		
Suivi, évaluation et notification	Un plan de mise en œuvre est lancé ; il détermine les activités prioritaires fondées sur des bases factuelles à appliquer immédiatement et vise à obtenir rapidement des résultats. Il peut bénéficier de l'appui de l'ensemble des sources de financement disponibles dans le cadre des plans existants dans le pays, par exemple les plans concernant l'intervention humanitaire, le relèvement, la préparation aux situations d'urgence, etc. Un résumé du plan de mise en œuvre doit être inclus dans la partie descriptive du PANSS. Le PANSS est mis en œuvre, et les opérations de suivi et d'évaluation, ainsi que de notification, sont lancées.		

RAM = résistance aux antimicrobiens ; CSU = couverture sanitaire universelle ; ODD = objectifs de développement durable ; ONU = Organisation des Nations Unies ; PNUAD = Plan-cadre des nations Unies pour l'aide au développement ; RSI = Règlement sanitaire international.



CONTACT

UNITÉ SUIVI ET ÉVALUATION DES CAPACITÉS DANS LES PAYS

Préparation des pays aux situations d'urgence et RSI

Organisation mondiale de la Santé

20 Avenue Appia

Ch-1211 Genève

Suisse

COURRIEL

cme@who.int



Organisation
mondiale de la Santé